Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole

Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture

Band: 30 (1968)

Heft: 12

Rubrik: La page des nouveautés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La page des nouveautés

Trois nouveautés de la Fabrique de motofaucheuses Rapid S.A.

Il s'agit tout d'abord du Rapid Cargotrac 10. C'est une petite autochargeuse automotrice maniable et d'une grande capacité de travail. Elle intéressera plus particulièrement les agriculteurs possédant une petite ou moyenne exploitation avec terrains en pente.

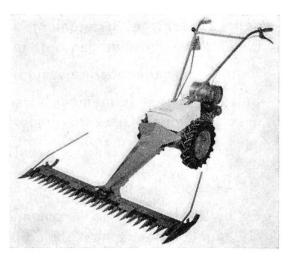


La nouvelle autochargeuse offre exactement les mêmes avantages que les deux modèles plus grands, soit le Rapid Cargotrac 20 et le Rapid Cargotrac 30. Ces deux machines ont fait leurs preuves durant les années précédentes. Malgré qu'elles travaillaient dans des conditions pénibles (ramassage-chargement de toutes sortes de fourrages, épandage du fumier, transports divers), elles ont toujours satisfait aux plus hautes exigences.

Le Rapid Cargotrac 10 comporte les équipements suivants: moteur diesel de 22 ch à 2 cylindres, embrayage à double effet, boîte de vitesses à 8 marches avant et 4 marches arrière échelonnées de 1,6 à 20 km h, différentiel à dispositif de blocage, installation électrique complète, freins hy-



drauliques sur les quatre roues, banquette moderne dite sanitaire à suspension hydraulique, tambour ramasseur de type éprouvé, organes élévateurs et chaînes transporteuses à cornières de la remorque autochargeuse Steyr Hamster.



Le nouveau faneur Rapid a été spécialement prévu comme matériel frontal pour la motofaucheuse Rapid du modèle 505. Etant de construction basse, de fabrication très solide et d'une grande maniabilité, il convient particulièrement bien pour les conditions difficiles des régions montueuses et montagneuses.

Quant à la petite motofaucheuse Rapid, il s'agit d'un matériel polyvalent susceptible d'être employé pour couper l'herbe dans tous les cas qui se présentent. Ses aptitudes particulières pour une utilisation sur les terrains en pente la rendent indispensable dans les petites exploitations agricoles de montagne. D'autre part, on peut s'en servir comme faucheuse complémentaire dans les grandes exploitations. Utilisée par des entreprises industrielles, des collectivités ou des services communaux, elle permet aussi de tondre le gazon de parcs ou de pelouses entourant des bâtiments, ainsi que de faucher l'herbe de terrains de sport et de prairies. Enfin elle entre également en considération pour les services des chemins de fer (fauchage des pentes des déblais et des remblais) ainsi que pour les services de la voirie (fauchage des fossés et des pentes des ravins).